

RETRAIT DU PASSEPORT

Le retrait s'effectue sur rendez-vous.

Le passeport doit être retiré **au lieu de dépôt** du dossier par l'intéressé majeur ou le représentant légal (pour les mineurs de **moins de 12 ans** ou les majeurs protégés), muni du **ticket de récépissé de dépôt** de la demande.

Tout passeport établi et non retiré dans un délai de **3 mois** à compter de la date de délivrance sera renvoyée automatiquement à la Préfecture de la Vendée pour **destruction**.

INFORMATIONS PRATIQUES

Validité du passeport :

- ↪ 10 ans pour les personnes majeures
- ↪ 5 ans pour les mineurs.

Plus d'informations sur : www.service-public.fr



PASSEPORT BIOMETRIQUE



Dépôt du dossier sur rendez-vous

Il est impératif de se présenter à l'heure du rendez-vous. Tout retard ou dossier incomplet nécessitera la prise d'un nouveau rendez-vous.

RENDEZ-VOUS

Prise de rendez-vous via Internet : rochetrejoux.fr

↪ LA COMMUNE ⇨ Démarches administratives ⇨ Carte d'identité et passeport

Lieu de rendez-vous : **Mairie de Rochetrejoux**

4, rue du tigre 85510 ROCHETREJOUX

Les rendez-vous ont lieu du lundi au vendredi de 8h15 à 12h, le jeudi de 16h45 à 17h30 et le samedi de 11h15 à 12h.

DEPOT DE LA DEMANDE

Dépôt du dossier uniquement à la prise de rendez-vous :

- ↪ **Présence obligatoire du demandeur**, majeur ou mineur (accompagné du représentant légal pour les mineurs ou les majeurs protégés)
- ↪ Présentation obligatoire des **originaux** des pièces à fournir

LES PIÈCES À FOURNIR

POUR TOUTE DEMANDE DE PASSEPORT :

1 Formulaire de demande

- ↳ Formulaire de pré-demande en ligne : ants.gouv.fr
Le numéro de la pré-demande sera à présenter lors du rendez-vous.
- ↳ ou Formulaire papier disponible en Mairie (à compléter à l'encre noire, en majuscules et à signer)

1 photo d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes et non découpée

1 justificatif de domicile au nom du demandeur (ou des parents pour les mineurs), original ou facture électronique, daté de moins d'un an.

Vous habitez chez un particulier (parents, ami...) : une photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge, une lettre signée de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de trois mois, un justificatif de domicile récent de moins d'un an à son nom.

Timbres fiscaux électroniques (sauf en cas de renouvellement suite à un changement d'adresse ou d'état civil)

- ↳ Achat dans un bureau de tabac ou sur timbres.impots.gouv.fr
 - 86 € pour les majeurs (plus de 18 ans)
 - 17 € (de 0 à 14 ans)
 - 42 € (de 15 à 17 ans)

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR LES MINEURS OU MAJEURS PROTÉGÉS

- ↳ Carte nationale d'identité* ou passeport* de la personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur) présente au dépôt du dossier.
- ↳ Jugement de divorce/séparation mentionnant les conditions de l'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant.
- ↳ Pièces d'identités et justificatifs de domicile des 2 parents en cas de résidence alternée.
- ↳ Jugement de tutelle ou de curatelle

* valide ou périmée depuis moins de 5 ans | • valide ou périmé depuis moins de 2 ans

LES PIÈCES À FOURNIR EN PLUS SELON VOTRE SITUATION :

PREMIÈRE DEMANDE

- ↳ Carte nationale d'identité* ou acte de naissance de moins de 3 mois**

RENOUVELLEMENT

- ↳ Ancien passeport

Si le passeport à renouveler est périmé depuis plus de 2 ans, fournir en plus :

- ↳ Carte nationale d'identité* ou acte de naissance de moins de 3 mois**

RENOUVELLEMENT SUITE À UNE PERTE OU UN VOL

- ↳ Déclaration de perte ou déclaration de vol
- ↳ Carte nationale d'identité* ou acte de naissance de moins de 3 mois**
- ↳ Un document officiel comportant une photographie : passeport, permis de conduire, carte vitale, carte de combattant, carte d'identité militaire, permis de chasse, carte de bus, carte étudiant...

RENOUVELLEMENT SUITE À UN CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL (Mariage, divorce, veuvage...)

- ↳ Ancien passeport
- ↳ Acte de naissance de moins de 3 mois**
- ↳ Acte de décès du conjoint de moins de 3 mois en cas de veuvage

RENOUVELLEMENT SUITE À UN CHANGEMENT D'ADRESSE

- ↳ Ancien passeport

* valide ou périmée depuis moins de 5 ans

** copie intégrale ou extrait de naissance avec filiation à demander à la Mairie du lieu de naissance